



## L'échange de **CESU** Domiserve Chèque Emploi Service Universel

### Plus que quelques jours pour utiliser vos CESU 2025

Vos CESU 2025 (Titres CESU papier et e-CESU) arrivent à expiration le **31 janvier 2026**.

Si vous possédez des titres CESU 2025 non utilisés, il est possible de les échanger contre des CESU 2026 via notre service en ligne Domi-échange. La session sera ouverte durant tout le mois de février 2026. Au-delà du 28 février 2026, les CESU périmés ne seront ni échangeables ni remboursables.

La demande de remillésimage ne peut être effectuée qu'une seule fois par titre ; un chèque déjà remillésimé ne peut faire l'objet d'un nouveau remillésimage l'année suivante.

En quelques étapes, la demande est validée et donne lieu à l'envoi des Titres CESU papier par courrier.

Si vous bénéficiez de e-CESU, ceux-ci seront prorogés automatiquement, sans action de votre part.

**Pour échanger vos CESU c'est simple et rapide :** connectez-vous à l'adresse <https://www.domiserve.com/echange> et indiquez que vous bénéficiez de Titres CESU papier.

### Optez pour le e-CESU !

Plus, pratique, et plus écologique, le e-CESU vous permet d'effectuer un virement au centime près auprès de votre intervenant.

Par ailleurs, si vous êtes utilisateur de l'emploi direct, le e-CESU va faciliter vos démarches :

- Règlement du salarié(e) 24h/24, 7j/7 et au centime près à la manière d'un virement bancaire classique ;
- Déclaration du salarié(e) 24h/24, 7j/7 sur un seul et même espace, avec le service Domiserve+ ;
- L'ensemble des démarches 100% dématérialisé ;
- Aucun risque d'oublier de déclarer votre salarié(e) ;
- Possibilité de compléter le règlement par carte bancaire si le solde de CESU est insuffisant.